



---

## **Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégués CPVAL du 13 novembre 2019**

Aula FXB HES, Rte du Rawyl 47, Sion

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

A 17h00, le Président du comité CPVAL ouvre l'assemblée extraordinaire et souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'aux invités.

La séance sera tenue dans les deux langues avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Le Président précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que l'Assemblée, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 30 octobre 2019, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Election des représentants des assurés aux Comités de gestion 2020-2023 ;
3. Point de situation sur la nouvelle CPVAL.

Après nomination des scrutateurs, le Président annonce la présence de 75 délégués sur 100, soit une participation de 75%. 11 délégués se sont excusés.

### **2. ELECTION DES REPRESENTANTS DES ASSURES AUX COMITES DE GESTION 2020 - 2023**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction explique à l'Assemblée les raisons de la tenue de cette dernière de type extraordinaire, l'organe compétent pour procéder à dite élection et les bases légales justifiant cette élection des représentants des assurés au sein de la nouvelle organisation de CPVAL (Caisse fermée – Caisse ouverte).

Elle rappelle également la procédure mise en place par la Caisse dans le courant de l'été 2019 pour constituer la présente Assemblée avec 11 associations fédérées sous un même toit, deux associations de retraités et 1 association non membre de la FMEP. Le nombre maximal de délégués a donc passé de 150 à 100. Si 81% des 100 délégués représentent les assurés actifs, 82% sont du Bas-Valais. Les institutions affiliées sont également bien représentées (env. 50%) sachant que sur les 40 institutions hors communes et cycles, 26 ont moins de 50 assurés. Toutes les catégories de profession, de sexe, d'âge, de langue et de statuts sont représentés. Cette assemblée, dont la constitution est définitive pour la période 2020 – 2023, se compose ainsi :

APEVAL	: 30 délégués	SPVAL	: 17 délégués
AVPES	: 6 délégués	AVECO	: 8 délégués
SPCV	: 7 délégués	VLPO	: 6 délégués
AVEP	: 5 délégués	VLWO	: 2 délégués
APHEVs	: 3 délégués	AERVr	: 6 délégués
AVC	: 2 délégués	VPLO	: 3 délégués
APC	: 2 délégués	AVALTS	: 3 délégués

La Direction informe ensuite sur le déroulement de l'élection en conformité avec l'art 12 du Règlement sur l'Assemblée des délégués.

En introduction à l'élection, le Président de CPVAL informe l'Assemblée du retrait de M. Roland Crettaz du Comité CPVAL. Membre de l'organe paritaire de la Caisse depuis 2005, il remercie ce dernier pour tout le travail effectué depuis 15 ans, pour son engagement et sa contribution à l'évolution positive de la Caisse. Il lui souhaite plein succès pour son avenir aussi bien professionnel que privé.

A l'issue de la présentation des candidats, ont été élus représentants des assurés pour la période 2020 - 2023 au sein des Comités de gestion des Caisses fermées et ouvertes:

- 1) M. Philippe Duc avec 74 voix et 1 abstention
- 2) M. Gérald Duc avec 75 voix
- 3) M. Léonard Farquet avec 75 voix
- 4) M. Denis Varrin avec 75 voix
- 5) Suite à la démission de M. Roland Crettaz, a été élue Mme Isabelle Volken Viscomi avec 73 voix et 2 abstentions.

### **3. POINT DE SITUATION DE LA NOUVELLE CPVAL**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Sous cette rubrique, la Direction résume l'activité de la Caisse dans les différents domaines en lien avec la réforme structurelle. D'un point de vue organisationnel, sont rappelés l'organisation mise en place par la Caisse à travers son règlement d'organisation ainsi que l'adoption des règlements de prévoyance de la CPF et de la CPO. D'un point de vue Gestion de fortunes sont relevées les difficultés à mettre en place une stratégie d'investissement la plus proche possible entre les deux Caisses avec des orientations tactiques également très proches, des produits identiques et surtout une philosophie d'investissement similaire. Finalement, d'un point de vue Assurance, la Direction fait part des instruments informatiques ayant dû être mis en place ainsi que de la politique d'information souhaitée par la Caisse (articles de presse, site internet et présentations diverses).

Un agenda détaillé des calculs et révisions diverses à entreprendre en lien avec la partie Assurance a également fait l'objet d'une présentation, de même qu'une explication chiffrée avec exemples des chiffres 4, 6 et 10 des nouveaux certificats de prévoyance.

En conclusion, la Direction a rappelé une des nouveautés des deux plans, à savoir les plans de cotisations Maxi et Maxi Plus. Après en avoir expliqué le fonctionnement, les délais et les démarches administratives pour y adhérer, un exemple concret d'application a été présenté à l'Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les participants, la Direction ainsi que ses collègues du comité et clôt l'Assemblée à 18h10.

Sion, le 22 décembre 2019/pv

**CPVAL**

**Le Président : David Théoduloz**



**La Direction : Patrice VERNIER**

